



Déclaration de Metz sur la coopération transfrontalière franco-allemande

La coopération transfrontalière entre la France et l'Allemagne est un succès remarquable des relations franco-allemandes et un véritable laboratoire de la construction européenne. La vitalité de nos relations transfrontalières est une source d'opportunités en matière de formation, d'emploi, de mobilité ou d'intégration sociale. Nos concitoyens en sont les premiers acteurs. Ils contribuent chaque jour à l'intégration de nos territoires frontaliers à travers leurs échanges dans les domaines de l'économie et du travail, de la formation universitaire et professionnelle, de la culture ou du sport.

Le Cinquantenaire du Traité de l'Elysée, le 22 janvier 2013, et la Conférence de Sarrebruck du 15 juillet 2013 ont constitué des temps forts de cette coopération. Nous sommes parvenus, depuis lors, à mettre en œuvre un grand nombre de nos engagements : ouverture de la première agence franco-allemande pour l'emploi à Kehl et des services de placements transfrontaliers, signature d'importants accords-cadres relatifs à la formation professionnelle transfrontalière, ouverture de sections franco-allemandes dans des lycées professionnels ou simplification de l'imposition des pensions de retraite des travailleurs frontaliers.

Nous sommes néanmoins conscients que beaucoup reste à faire. C'est dans cet esprit que la France et l'Allemagne ont souhaité tenir à Metz, deux ans après Sarrebruck, une deuxième conférence sur la coopération transfrontalière franco-allemande, réunissant les acteurs politiques, institutionnels et de la société civile,

impliqués dans l'animation des relations transfrontalières. Son objectif est de donner un nouvel élan à nos efforts et une nouvelle impulsion à des projets de coopération transfrontalière, en mettant l'accent sur la mobilité, particulièrement celle de nos jeunes, et de leur intégration dans nos marchés de travail, pour approfondir encore notre coopération.

Notre volonté commune illustre notre conviction que l'Union européenne doit se construire pour et avec ses citoyens. A travers l'intensification de notre partenariat transfrontalier, nous voulons aussi donner une impulsion pour une coopération plus étroite au-delà des frontières partout dans l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, MM. Harlem Désir et Michael Roth, en concertation avec les régions et les Länder concernés, se sont accordés sur le nouvel agenda franco-allemand suivant :

I. Intégration des marchés du travail et formation professionnelle

Au cours des dernières années, le nombre de nos concitoyens amenés à franchir la frontière pour exercer leur activité professionnelle a considérablement augmenté. Alors que la lutte contre le chômage reste un objectif prioritaire de nos deux gouvernements, notre coopération doit être encore plus fortement mise au service du soutien à la mobilité professionnelle entre nos deux pays.

1. Recrutement professionnel, marché du travail, mobilité des travailleurs

Nos deux gouvernements travailleront conjointement, en lien avec les opérateurs et collectivités concernés, à une meilleure adéquation entre offre et demande de main d'œuvre qualifiée et à faciliter la mobilité des travailleurs et des demandeurs d'emploi.

- a. Nous nous réjouissons du bilan de l'activité de l'agence pour l'emploi franco-allemande de Kehl et des services de placement transfrontaliers. Ces structures ont déjà permis à plus de 800 de nos concitoyens de trouver un emploi dans le pays partenaire. Nous souhaitons prolonger cette réussite :
 - L'activité de ces structures doit continuer à être intensifiée et consolidée, afin de garantir une coopération sur le long-terme. Dans le cadre des négociations sur la prolongation des accords entre Pôle emploi et la Bundesagentur für Arbeit, nous examinerons également de nouvelles structures de ce type, par exemple dans le Nord de l'Alsace.
 - Le portail EURES de la Commission européenne propose des informations diversifiées sur des offres d'emploi. Nous veillerons à ce que leur diffusion et leur visibilité soient renforcées, notamment au bénéfice des régions frontalières.
 - Les structures existantes efficaces en matière de formation et d'emploi transfrontaliers, en particulier le réseau européen EURES-T (transfrontalier), doivent être pleinement utilisées et la coopération intensifiée.

- Nous examinerons la possibilité de mettre en place des cours de langue orientés sur les besoins professionnels, notamment au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- b. Nous souhaitons renforcer le partenariat pour l'emploi dans les régions frontalières entre Pôle emploi et la Bundesagentur für Arbeit, notamment via l'identification des diplômes, des compétences et des profils les plus recherchés de part et d'autre du Rhin et via la mise en relation des compétences et des employeurs.
 - c. Les secteurs de l'ingénierie, du démantèlement des centrales nucléaires, des soins à la personne, ou de la « silver economy » répondent à des besoins économiques et sociaux importants dans nos deux pays, et présentent un potentiel important en matière d'innovation et d'emploi. Nous souhaitons qu'ils fassent l'objet de plans d'action communs, afin de créer les conditions de mise en place de clusters et pôles structurés d'innovation transfrontalières, favorables au développement de l'emploi.
 - d. Nous saluons la mise en œuvre, à l'initiative des acteurs des territoires frontaliers, d'espaces permanents dédiés à l'information et au suivi des besoins des travailleurs frontaliers, en particulier la MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne). Celle-ci rassemble les différents interlocuteurs économiques et sociaux propres à l'emploi transfrontalier. Nous appuyons en outre les initiatives associatives et privées favorisant la mise en relation des offres et demandes d'emploi dans nos régions frontalières.

2. Formation professionnelle

La mise en œuvre de l'apprentissage transfrontalier, qui permet à tout apprenti de suivre la formation théorique dans son pays d'origine et de signer un contrat pour une formation pratique chez un employeur du pays voisin, constitue une innovation en termes d'intégration européenne. Nous poursuivons l'objectif d'accroître considérablement le nombre de contrats d'apprentissage transfrontaliers et de veiller à la reconnaissance, dans les deux pays, des examens obtenus dans ce cadre. Nous saluons à cet égard les initiatives engagées depuis la Conférence de Sarrebruck pour le développement de l'emploi et des formations professionnelles transfrontalières :

- l'accord-cadre sur l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur (Alsace, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat) de septembre 2013 ;
- l'accord-cadre sur l'apprentissage transfrontalier et la coopération transfrontalière en formation professionnelle initiale et continue de juin 2014 entre la Région Lorraine et le Land de Sarre ;
- l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région de novembre 2014 ;
- le projet « Réussir sans frontière », élaboré dans le cadre du programme INTERREG V Rhin Supérieur et piloté par la Région Alsace ;
- le projet d'un accord bilatéral entre la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine.

- a. Le développement des filières professionnelles de formation franco-allemandes, notamment dans des domaines à fort potentiel technologique et d'emploi, constitue un enjeu stratégique. Sur la base des expérimentations en cours, notamment dans le domaine aéronautique ou hôtelier, nous souhaitons appuyer la mise en réseau à terme de ces filières. Nous saluons à cet égard l'ouverture d'une filière franco-allemande liant la Sarre et la Lorraine, spécialisée dans le domaine d'application des métiers liés à l'automobile, d'une filière dans le domaine de l'énergie et du développement durable entre la Bourgogne et le Bade-Wurtemberg en septembre 2015, ainsi que d'une filière franco-allemande dans le domaine du bois en septembre 2016, au sein de l'académie de Besançon. Nous saluons également le dispositif de formation dénommé « Azubi-bacpro », développé en partenariat entre l'académie de Strasbourg et le Bade-Wurtemberg qui aboutit à une co-qualification reconnue des deux côtés de la frontière.
- b. Nous appelons en outre à développer des offres de formation professionnelle franco-allemande pour les personnels administratifs, afin d'améliorer la connaissance mutuelle des structures politiques et administratives régionales.

3. Coopération entre les entreprises

La mise en réseau de nos entreprises, à travers la multiplication des rencontres inter-entreprises, constitue un axe important de renforcement de nos échanges économiques transfrontaliers. Le transfert de savoirs entre les domaines de la recherche et de l'économie devra à l'avenir jouer un rôle encore plus important au niveau transfrontalier. Nous en attendons des effets positifs pour le marché du travail.

Nous voulons appuyer une meilleure mise en réseau des clusters et instruments de la promotion de l'innovation. Le nouveau réseau de technologie écologique de la Grande Région est ainsi une initiative transfrontalière tournée vers l'avenir. En outre, les cinq pôles de compétitivité présents en Alsace et en Lorraine (Fibres Energivie, Alsace Biovalley, Matérialia, Hydréos et Véhicule du Futur), acteurs du développement de l'innovation partenariale et du renforcement de la compétitivité des entreprises adhérentes, intensifieront leurs relations avec leurs homologues allemands.

II. Enseignement de la langue du partenaire

Au regard des moyennes nationales, la langue du voisin bénéficie d'un enseignement proportionnellement supérieur dans les régions frontalières. Mais le déficit de maîtrise de la langue du partenaire constitue encore trop souvent une entrave à l'intégration de nos territoires frontaliers. C'est la raison pour laquelle la constitution d'un espace éducatif intégré, accordant une place centrale à l'enseignement de la langue du partenaire dès le plus jeune âge, joue un rôle essentiel pour accroître la mobilité de nos concitoyens. Cela ne peut réussir que si la langue du partenaire est bien maîtrisée.

1. Nous saluons les mesures mises en œuvre ou envisagées à cette fin dans les régions frontalières, en particulier :

- la « Stratégie France » de la Sarre, destinée à faire du Land un espace plurilingue, d'empreinte franco-allemande, d'ici 2043. Il s'agit d'une contribution importante à la création d'un espace plurilingue qui doit s'appuyer sur un espace économique commun et créer ainsi un marché de l'emploi transfrontalier intégré ;
- la « Stratégie Allemagne » de la Lorraine qui mobilise et coordonne l'ensemble des acteurs lorrains concernés ;
- la charte renforcée pour la promotion du plurilinguisme dans le Rhin supérieur ;
- la politique de bilinguisme affirmée par la Région Alsace, mettant en œuvre les moyens nécessaires à l'entrée de 25 % des enfants en cursus bilingue dès la maternelle en 2015 et au renforcement de la langue régionale dans l'offre culturelle et dans la vie sociétale ;
- les mesures et programmes mis en place depuis des années par le Bade-Wurtemberg, consistant en des offres bilingues dès la maternelle jusqu'au baccalauréat et dans les écoles professionnelles ;
- le projet du Land de Rhénanie-Palatinat et du Rectorat de l'académie de Strasbourg visant à améliorer l'offre de cours bilingues grâce à l'emploi d'enseignants originaires de Rhénanie-Palatinat dont l'allemand est la langue maternelle.

2. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment à travers les projets visant à :

- mettre en place et renforcer le réseau d'écoles bilingues (niveaux primaires et secondaires) ; accroître l'offre de diplômes communs, par exemple à travers l'acquisition simultanée du baccalauréat et de l'« *Allgemeine Hochschulreife* » allemand (Abibac) ;
- renforcer la mise en réseau d'écoles maternelles bilingues ; la dynamique « écoles maternelles – Elysée 2020 » constitue l'un des leviers de cette politique d'incitation à l'apprentissage de la langue du partenaire ;
- favoriser l'octroi de dotations aux établissements impliqués dans l'enseignement de la langue du partenaire, en mobilisant notamment les programmes européens de coopération territoriale ; la mise à disposition de supports pédagogiques, l'appui aux séjours linguistiques et des programmes d'accueil d'élèves doivent y contribuer ;
- soutenir et développer les programmes d'échange d'enseignants de langue maternelle entre établissements d'enseignement de nos deux pays, notamment au cours de la période de formation de ces enseignants ; à ce titre, un projet commun est en cours entre le Bade-Wurtemberg et l'Alsace, et un projet est à l'étude entre la Sarre et la Lorraine ;

- faciliter l'accès de nos concitoyens à des formations linguistiques de qualité en français et en allemand, notamment grâce aux nouvelles technologies (apprentissage en ligne).

III. Coopération universitaire, enseignement supérieur, recherche et innovation

La coopération universitaire transfrontalière franco-allemande est essentielle pour créer un espace scientifique sans frontières. Elle représente un levier important pour le soutien à l'innovation et la création d'emplois à l'échelle transfrontalière. En s'appuyant sur les compétences et les complémentarités des universités et des organismes de recherche situés des deux côtés de la frontière, les deux pays souhaitent développer une coopération forte en matière de recherche et d'innovation notamment dans les domaines des biotechnologies, de la chimie verte, des technologies écologiques, des matériaux, ainsi qu'en matière de transition énergétique et de lutte contre les dérèglements climatiques.

1. Nous renouvelons notre soutien à l'Université franco-allemande (UFA), qui constitue également une institution essentielle pour les échanges universitaires entre les régions frontalières. Nous réaffirmons notre volonté d'en renforcer l'attractivité et de poursuivre la progression du nombre d'étudiants, de doctorants et de jeunes chercheurs d'ici 2020.
2. Nous affirmons notre plein soutien au projet du « Campus européen » entre les universités de Fribourg, Karlsruhe, Strasbourg, Mulhouse et Bâle, qui vise à renforcer la structuration de la coopération universitaire au sein d'EUCOR. Ce projet transfrontalier, qui a vocation d'être concrétisé le plus vite possible à travers la constitution des universités concernées en groupement européen de coopération territoriale (GECT), aura un rayonnement international. Nous saluons à cet égard la décision prise le 16 juin 2015 par les cinq universités de déposer auprès des autorités compétentes des trois pays une demande officielle, dans le cadre d'EUCOR, pour obtenir le statut de groupement européen de coopération territoriale (GECT) de droit allemand.
3. Nous réaffirmons notre plein soutien au projet d'Université de la Grande Région, dont l'objectif à long terme est la création d'un espace intégré d'enseignement supérieur. Les nombreuses coopérations et activités développées dans ce cadre sont essentielles pour la poursuite du développement de la Grande Région et de l'intégration transfrontalière franco-allemande. Nous saluons la mise en place d'un groupement d'établissements d'enseignement supérieur, pérenne et durable, doté de la personnalité juridique. Celui-ci doit prendre la forme juridique d'un groupement luxembourgeois avant la fin de l'année 2015.
4. Une concertation étroite sera entretenue pour mobiliser davantage de financements, notamment privés, au bénéfice de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace frontalier. L'établissement de partenariats avec le secteur privé sera notamment encouragé.
5. La France et l'Allemagne soutiennent la poursuite et le développement de « l'Offensive Sciences », fonds commun de soutien à des projets transfrontaliers

de recherche dans le Rhin Supérieur, dispositif unique en Europe à ce jour et reconnu pour sa capacité à soutenir l'excellence.

6. Dans le domaine de la santé, nous nous réjouissons que la structure franco-allemande Ksilink, visant à transférer la recherche fondamentale vers la recherche appliquée, afin d'accélérer la découverte de nouvelles thérapies pour le patient, soit entrée en phase opérationnelle avec des programmes dans le domaine des maladies neurodégénératives, des maladies psychiatriques et de l'oncologie.
7. A l'ère du numérique, la recherche en sécurité des systèmes d'information constitue une nouvelle priorité. Nous souhaitons accélérer la collaboration franco-allemande en cybersécurité, autour des pôles de Nancy et Sarrebruck, porteurs du projet « Cyber Security European Research Institute ».
8. Le secteur du numérique étant au cœur des coopérations innovantes de demain, la France et l'Allemagne s'engagent à définir prochainement une région pilote transfrontalière franco-allemande dans le domaine des réseaux numériques intelligents.

IV. Coopération en matière de transport

L'efficacité de nos réseaux de transports est essentielle pour répondre aux besoins de mobilité des générations actuelles et futures.

1. Nous souhaitons poursuivre la mise en place de réseaux transfrontaliers innovants et écologiques, avec notamment pour priorités :
 - la création de stations de recharge publiques, en nombre suffisant, pour les véhicules électriques dans les régions frontalières ;
 - le développement du covoiturage transfrontalier, notamment par la création d'aires de co-voiturage répondant aux besoins de mobilité transfrontaliers, ainsi que de portails de la mobilité en ligne, à l'échelle des bassins de vie concernés ;
 - le développement de liaisons pour les infrastructures de transport pédestre/cycliste entre nos deux pays ;
 - la recherche de solutions pragmatiques et modernes pour la libre circulation des personnes dans le cadre des transports de taxis frontaliers ; des solutions concrètes doivent être effectives dans le courant de l'année 2016 ;
 - une meilleure connexion des systèmes d'information existants en matière de transports transfrontaliers ; ainsi les autorités compétentes de nos deux pays poursuivront leurs efforts pour permettre, à l'horizon 2017, une transmission exhaustive de données relatives au trafic, afin de permettre une information en temps réel des usagers ; les portails internet existants devront à minima permettre une utilisation en langues française et allemande.
2. Nous saluons la perspective de mise en service, en 2017, de la liaison de tramway entre Strasbourg et Kehl. Cette nouvelle ligne de tramway contribuera à l'approfondissement des contacts humains entre les citoyens des deux villes.

3. Nous intensifierons nos efforts afin de dégager des solutions durables pour la circulation de transports en commun transfrontaliers, en particulier le tram-train Saarbahn et les lignes de bus transfrontalières entre la Sarre et la Moselle. Nous appuierons également la mise en œuvre de solutions pérennes pour le renforcement des liaisons existantes entre le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat avec l'Alsace.
4. Les deux gouvernements examineront la possibilité d'une extension de validité des permis de conduire, notamment en ce qui concerne la conduite accompagnée dans les régions transfrontalières.
5. S'agissant de l'obtention du permis de conduire, nous examinerons les possibilités de parvenir à une reconnaissance mutuelle de l'épreuve théorique (code) et de l'épreuve pratique (conduite), avec la perspective d'une plus grande harmonisation au niveau européen.
6. Nous examinerons les perspectives d'harmonisation de l'offre de tarifs spécifiques pour la jeunesse en matière de transports publics locaux.
7. Nous saluons les initiatives prises en matière d'observation statistique territoriale, notamment pour les régions frontalières. L'établissement de bases de données consolidées est essentiel pour favoriser un développement territorial harmonieux et durable des deux côtés de la frontière.

V. Coopération en matière d'énergie et d'environnement

La France et l'Allemagne réaffirment leur engagement à intensifier la coopération dans le domaine du climat et des politiques énergétiques à l'échelle européenne, régionale et bilatérale, conformément aux engagements en matière d'efficacité énergétique pris lors du 17^{ème} conseil des ministres franco-allemand du 31 mars 2015. Nous renouvelons également notre engagement à tout mettre en œuvre pour que le bilan de la COP 21 à Paris soit un succès.

1. Nous encourageons la poursuite des activités du réseau TRION « pour le climat et l'énergie » dans le Rhin-Supérieur. Ce projet permet d'apporter une importante contribution à la coopération énergétique entre les gestionnaires de réseaux de distribution. Il contribue à faire du Rhin-Supérieur un modèle et un exemple pour la coopération transfrontalière énergétique.
2. Nous encourageons les parties concernées à mobiliser pleinement les dispositifs européens, dans la cadre des programmes INTERREG, pour appuyer la mise en œuvre de projets innovants en matière de transition énergétique.

VI. Intégration sociale, solidarité, sport et culture

Les régions transfrontalières disposent d'atouts particuliers, que nous souhaitons davantage valoriser, au bénéfice de l'intégration sociale de nos concitoyens.

1. L'Ecole de la deuxième chance franco-allemande Völklingen-Forbach est un exemple concret de la contribution de la coopération transfrontalière à l'action

éducative et sociale. Ce dispositif permet à des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme de suivre une formation diplômante avec une perspective d'emploi. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation commune. Sur cette base, la mise en œuvre de futures structures sera examinée.

2. Les jeunes déscolarisés, sans emploi, ni éducation ni formation (NEET) représentent des groupes cibles importants pour les politiques d'emploi en France et en Allemagne. Nous saluons à cet égard la mise en réseau transfrontalière de certaines autorités administratives de la Grande Région responsables de la gestion du Fonds social européen. Nous engageons à favoriser la mise en place de projets transnationaux financés sur le Fonds social européen.
3. Les échanges de jeunes en service civique seront développés, ainsi que l'accueil de jeunes dans le cadre du service volontaire européen.
4. Le PASS MUSEES, carte d'accès valable dans 300 musées, châteaux et jardins en France, en Allemagne et en Suisse est un instrument unique pour la création d'un espace culturel commun. Nous invitons les régions et Länder concernés à poursuivre son développement.
5. En matière de cinéma et d'audiovisuel, la coopération doit permettre d'augmenter le chiffre d'affaires et l'emploi des entreprises de la filière image de part et d'autre de la frontière et de créer des clusters de l'image des deux côtés de la frontière.
6. En lien avec les autorités locales, nos deux pays sont convenus d'appuyer les compétitions sportives transfrontalières. La création d'olympiades transfrontalières sera également envisagée.

VII. Coopération sanitaire

La France et l'Allemagne souhaitent accroître leur coopération sanitaire, afin d'utiliser de manière optimale les ressources disponibles en particulier en matière de soins hospitaliers. Nous nous félicitons à cet égard de la dynamique de la coopération sanitaire transfrontalière sur la frontière franco-allemande avec la création de six conventions de coopération depuis la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalier de 2005.

Nous saluons les travaux initiés sur le projet de convention de coopération sur la zone géographique « Moselle - Sarre » visant à optimiser l'offre de soins de part et d'autre de la frontière en définissant des axes de coopération médicale renforcée. Elle permettra, pour ces axes prédéfinis, de lever les dernières barrières administratives et financières, dans un souci d'optimisation de l'offre de soins, de complémentarité et de non de concurrence. Nous appelons les autorités compétentes à finaliser ce projet de coopération d'ici l'automne 2015 pour parvenir à une signature à l'occasion de la prochaine commission mixte sur la coopération sanitaire transfrontalière qui réunira tous les acteurs locaux.

Sur la base d'un rapport d'évaluation qui devrait intervenir après les deux premières années de mise en œuvre, les autorités françaises et allemandes décideront des

suites à donner, avec la perspective d'une mise en place d'une zone intégrée pour la coopération sanitaire transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine.

VIII. Coopération dans le domaine de la police

La coopération policière entre la France et l'Allemagne dans le cadre du Traité de Prüm et de l'accord de Mondorf constitue un succès. La brigade fluviale commune sur le Rhin, tout comme les patrouilles cyclistes franco-allemandes, en sont des exemples. Les régions frontalières sont toutefois confrontées à de nouveaux défis, qui pourraient nécessiter de nouvelles formes de coopération plus ambitieuses et plus intégrées. Dans ce contexte :

- nous appelons à utiliser pleinement les possibilités offertes par l'accord de Mondorf et nous continuons les échanges afin d'évaluer l'intérêt d'une adaptation des bases légales pour notre coopération ; nous appelons de nos vœux la présentation d'un rapport à cet égard en vue de la 6^{ème} réunion du dialogue franco-allemand sur la coopération transfrontalière ;
- nous saluons la perspective de signature d'un accord avant la fin de l'année 2015, pour pérenniser le dispositif de brigade fluviale ;
- nous appelons à la poursuite des négociations, afin de parvenir à un accord avant la fin de l'année 2015, s'agissant de l'emploi transfrontalier d'aéronefs de police.

Metz, 7 juillet 2015

Harlem Désir
Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes

Michael Roth, MdB
Staatsminister für Europa